

*A son Excellence SIR GEORGE PREVOST, Baronet,
Gouverneur Général de la Province du Bas-Canada,
&c. &c. &c.*

QUI'L PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Dans un tems où chaque membre de la société doit s'utiliser pour le bien général, j'ai cru que je pourrois y contribuer en quelque sorte, en rédigeant d'une manière succincte, les loix qui gouvernent les Milices de cette Province.

C'est cet Extrait que j'ose offrir à votre Excellence, comme un premier tribut de l'estime et du respect profond que j'ai pour le Gouvernement.

J'ose me flatter que ce précis, s'il reçoit l'approbation de votre Excellence, pourra rendre plus facile au public, l'intelligence des Actes et de l'Ordonnance dont il est l'abrégé.

Les Canadiens qui composent la très grande majorité des Miliciens de cette Province, verront d'un coup-d'œil toute l'étendue de leurs devoirs et de leurs droits. Ils se convaincront que la Législature n'a cherché qu'à perpétuer leur bonheur et leur prospérité, en modifiant de la sorte l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain, et que les pouvoirs du Représentant du Roi n'ont de force, que pour leur défense et leur protection.

Tel est le but de cet ouvrage. Je serai heureux s'il peut être agréable à votre Excellence, et de quelque utilité à mes compatriotes.

J'ai l'honneur d'être, avec le respect le plus profond,

De Votre Excellence,

Le très humble

Et très obéissant serviteur,

L. LEVESQUE.